

Appel à communications 2023-2025

Gestion des risques, insolvabilité et faillite à l’époque pré-industrielle

 (XIIIe-XVIIIe siècles)

Les résultats de cet appel seront présentés à Prato au cours de la Semaine d'Études LVI (11-15 mai 2025)

L’histoire économique du risque à l’époque pré-industrielle et sa gestion connaît une résurgence scientifique stimulée par un engagement interdisciplinaire actif avec l’histoire juridique, sociale et culturelle. Les trois concepts de « risque », « insolvabilité » et « faillite » sont au cœur de ce sujet, offrant de nombreuses possibilités de contributions concernant l’Europe médiévale et moderne et de multiples opportunités de liens comparatifs qui englobent le monde islamique et les expériences coloniales européennes.

L’objectif de cette *Semaine d’étude Datini* est d’établir une interface entre l’aspect ***normatif*** du risque, de l’insolvabilité et de la faillite, et leur mise en œuvre ***pratique*** à travers l’étude et l’analyse des pratiques quotidiennes et des outils et stratégies de gestion des risques. On s’attachera plus particulièrement à la réglementation des transactions financières à l’intérieur des États, au-delà des frontières politiques et à l’intersection de différents systèmes juridiques. Le cadre conceptuel que nous proposons reconnaît le lien unissant l’insolvabilité et la faillite aux risques « financiers » et « économiques », en tenant compte de la séparation analytique qui existe entre les deux concepts et de la façon dont les solutions pratiques pour leur gestion se chevauchent.

Nous visons à stimuler les contributions allant au-delà de la littérature classique, qui a tendance à se concentrer sur l’expérience des « marchands ». Nous souhaitons recevoir des contributions sur l’expérience pertinente des fabricants et des propriétaires fonciers afin d’améliorer notre compréhension des enchevêtrements qui existent entre les trois secteurs économiques de base que sont la production agricole, la fabrication et les services (commerce, transport et finance). L’exploration de ces enchevêtrements sera essentielle pour améliorer notre appréciation de la gestion des risques en tant que phénomène « transsocial » qui n’a pas été utilisé exclusivement dans le monde du commerce, mais en tant que stratégie sociale à grande échelle.

La pertinence de cette approche est évidente dans les débats actuels sur la gestion des risques dans le secteur maritime (Fusaro, Marzagalli), concernant la différence entre la richesse et le revenu dans l’Europe pré-industrielle (Van Zanden, Alfani, Antunes et Jerónimo), ainsi que le cadre juridique permettant à l’État de fournir un soutien pour atténuer ces risques à la fois en Europe et dans les colonies (Antunes et Miranda, Safley).

 Les articles proposés pour la Semaine d’étude Datini doivent porter sur un ou plusieurs des sujets suivants :

1. Concepts, définitions et considérations théoriques

* Quelles sont les définitions du risque économique au Moyen Âge et au début de l’ère moderne ? Y avait-il des différences dans la façon dont cela était perçu dans les secteurs agricole, manufacturier et commercial ?
* Lorsque les risques n’étaient pas atténués ou que les stratégies de gestion des risques échouaient, des conflits surgissaient. Quels types de conflits se sont produits lorsque les stratégies de gestion des risques ont échoué ? Comment les conflits ont-ils été gérés et résolus dans les secteurs agricole, manufacturier et commercial ?
* Quelle était la définition de l’insolvabilité en Europe et a-t-elle changé de la période médiévale à la période moderne ? Quelles sont les différences normatives et pratiques entre l’insolvabilité et la faillite ?
* Quelle était la définition de la faillite en Europe et comment a-t-elle évolué au cours des périodes médiévale et moderne ? En quoi le concept de faillite diffère-t-il entre les différents secteurs économiques ?

2. Institutions : Cadres normatifs et réglementaires

* Comment les autorités locales, régionales et « nationales » ont-elles élaboré des cadres normatifs et réglementaires pour légiférer l’atténuation des risques, l’insolvabilité et la faillite ? Quelles sont les différences entre les régions côtières et les régions intérieures du point de vue de ces cadres normatifs et réglementaires ?
* Comment les juridictions institutionnelles se concurrencent-elles, coopèrent-elles ou entrent-elles en conflit, en particulier dans les cas où il existe un chevauchement entre les pouvoirs politiques et sociaux (villes, princes, républiques, etc.) ?

**3. Propriétaires fonciers** **et fabricants**

* Comment les propriétaires fonciers des zones rurales et urbaines gèrent-ils les risques ?
* Comment les fabricants des zones rurales et urbaines gèrent-ils les risques ?
* Comment les propriétaires fonciers et les fabricants deviennent-ils insolvables ou entrent-ils en faillite ? Comment ont-ils résolu les conflits qui ont surgi des procédures de faillite ?

4. Marchands et opérateurs financiers

* Comment les marchands et les banquiers des zones rurales et urbaines gèrent-ils les risques ?
* Comment les marchés nationaux, internationaux et intercontinentaux tiennent-ils compte des risques et les réglementent-ils ?
* Comment les réseaux commerciaux et financiers ont-ils géré l’insolvabilité et la faillite ?

5. Pratiques et contentieux

* Comment le risque a-t-il été géré dans la pratique ?
* Des conflits surviennent-ils en raison d’un manque de gestion des risques ? Comment la résolution des conflits s’est-elle déroulée dans la pratique, ou a-t-elle été gérée ou résolue dans la pratique ?
* Comment la faillite a-t-elle été résolue et/ou médiatisée dans la pratique quotidienne ? Existe-t-il des différences en Europe et entre les périodes médiévale et moderne ?

6. Récupération : La réputation et les systèmes socio-économiques de redressement de la faillite

* Lorsque l’exploitation agricole, la fabrication ou le commerce n’ont pas prospéré, les paysans et les seigneurs ainsi que les fabricants et les marchands/banquiers ont souvent été en mesure de rebondir et de récupérer leur production/entreprises. Quelles sont les voies légales qui ont permis cette récupération ?
* Quels types de défis sociaux et d’opportunités étaient disponibles pour les personnes qui ont fait faillite à plusieurs reprises ?
* En quoi la récupération peut-elle être liée à une culture de responsabilité en Europe ?

7. Mesures correctives

* Comment différentes « cultures » du risque et de la faillite ont-elles pris forme en Europe dans son ensemble ? Comment ces « cultures » sont-elles liées ? Comment ces « cultures » ont-elles contribué au développement d’idées et de pratiques sur l’économie/la société morale ?

**Résultats attendus**

Les résultats des contributions retenues seront présentés et discutés à Prato au cours de la Semaine d'Études 2025. Après la discussion lors des sessions de la Semaine, les intervenants pourront compléter et réviser leur texte avant le 30 juin 2025. Toutes les contributions reçues par l'Institut seront soumises à un arbitrage anonyme avant publication.

**Appel à communications**

Les chercheurs sont invités à envoyer leur proposition en préparant un résumé qui sera examiné par le Comité exécutif.

Les rapports devront représenter une contribution originale à caractère comparatif ou une étude de cas spécifique qui développe certaines des questions fondamentales proposées dans l'Appel à communications. Les participants qui effectuent un doctorat de recherche doivent l’avoir terminé avant le début de la conférence.

Les propositions provenant de projets ou de groupes qui mettent en relation des écoles ou des pays divers seront accueillies avec un intérêt particulier si elles offrent une analyse comparative, en termes géographiques ou diachroniques, par rapport à deux ou plusieurs des thèmes de recherche proposés. Pour ce type de propositions, nous prendrons aussi en compte les formats de session innovants.

Le formulaire complet doit être envoyé avant le **1er novembre 2023** à l'adresse suivante:

Fondazione Istituto Internazionale di Storia Economica “F. Datini”

Via Ser Lapo Mazzei 37, I 59100 Prato, ITALIE

e-mail: datini@istitutodatini.it

Le Comité exécutif ne prendra en considération que les formulaires dûment remplis et décidera d’ici 2024quelles propositions seront acceptées, en envoyant une invitation aux auteurs des propositions sélectionnées. En tenant compte des ressources financières de l'Institut, il sera accordé l'hospitalité à Prato pendant la Semaine d'Études à au moins 25 chercheurs (hébergement et billets de repas de 10 euros). Le Comité exécutif peut également inviter jusqu'à un maximum de 20 autres chercheurs à participer au projet, sans droit à l'hospitalité.

La Fondation Datini mettra à la disposition des orateurs de la Semaine d'Études jusqu'à 10 bourses d'un montant maximal de 250 euros pour couvrir les frais de voyage. Ces bourses sont destinées à des chercheurs postdoctoraux ne disposant pas de poste universitaire à temps plein.

Ceux qui sollicitent une telle bourse devront envoyer la demande prévue à cet effet ainsi que leur contribution avant le **10 avril 2025**. La bourse de voyage sera acquittée au cours de la Semaine d'Études, en présentant les reçus des frais de voyage.

Les membres du Comité exécutif sont: Philippe Bernardi (Parigi, Président), Erik Aerts (Lovanio), Hilario Casado Alonso (Valladolid), Markus Denzel (Lipsia), Franco Franceschi (Siena), Maryanne Kowaleski (New York), Angela Orlandi (Firenze, Directeur scientifique), Michael North (Greifswald), Giuseppe Petralia (Pisa), Gaetano Sabatini (Roma).

Toutes les contributions présentées devront être originales et non traduites ou éditées dans des publications précédentes.

Les textes provisoires des contributions sélectionnées, ou au moins un résumé détaillé, devront être envoyés à la Fondation Datini avant le **10 avril 2025**. Ils seront mis à disposition (avec accès restreint aux participants du projet et aux membres du Comité scientifique) avant la Semaine d'Études pour permettre une discussion plus approfondie sur leur contenu.

**Les auteurs qui n'enverront pas leurs textes provisoires à la Fondation à cette date, ne seront pas inclus dans le programme final.** En l'absence de l'auteur, le résumé peut être lu pendant la conférence.

Au cours de la Semaine, les participants feront une brève présentation (maximum 20 minutes).

Une traduction simultanée de et vers l'italien, l'anglais et le français sera assurée.

Les textes définitifs, revus par leurs auteurs sur la base de la discussion (60.000 caractères maximum) devront être envoyés à l'Institut avant le **30 juin 2025**.

Ils seront soumis de manière anonyme à un double examen par des pairs. Les textes qui passent l'examen des évaluateurs seront publiés durant l'année dans un volume spécial (avec deux résumés, l'un dans la langue de l'essai, l'autre dans une langue de choix entre italien, anglais, espagnol ou allemand, préparés par l'auteur).

Pour la publication, les textes en italien, français, anglais, espagnol et allemand seront acceptés.

**Les auteurs qui n'écrivent pas dans leur langue maternelle sont invités à faire vérifier et corriger la langue de leur texte *avant de* soumettre leur contribution à la phase d'évaluation. L'une des conditions de publication est que la grammaire et le style d'écriture répondent à des normes universitaires élevées.**